

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise LEFEBVRE, Maire.

PRÉSENTS : - Mme LEFEBVRE, Maire,
- M. ZENDRON, Mme GAGEY, Mme GRIGNON,
M. FRISE, adjoints au Maire,
- M. DEVENDEVILLE, M. MEBAREK, Conseillers municipaux délégués,
- Mme CHITESCU, Mme PICARD, Mme CHAMBEYRON-BERTAULT,
M. PICARD, M. MACHERAK, Conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme LECULEUR donne pouvoir à M. ZENDRON,
Mme VIJOUX donne pouvoir à Mme GAGEY,
M. AUBRY donne pouvoir à Mme GRIGNON,
Mme CELIN donne pouvoir à M. FRISE,
Mme COUDERT donne pouvoir à Mme LEFEBVRE,

ABSENTS EXCUSÉS : M. RELINGER, M. BAUCHET.

ABSENT NON EXCUSÉ :

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 10 octobre 2025

Nombre de Conseillers présents : 12

Date d'affichage : 10 octobre 2025

Nombre de suffrages exprimés : 17

Mme Nicole GAGEY et M. Mehdi MEBAREK ont été nommés au poste de Secrétaire de Séance.

**1.APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, approuve le procès-verbal du 25 septembre 2025.

**2. PROJET DE DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/34
SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

**ACCEPTATION DU DON D'UN DONATEUR RUBELLOIS SOUHAITANT GARDER L'ANONYMAT
EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE RUBELLES**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'article L1111-1 du C.G.C.T. ;

VU l'article L2121-29, 1er alinéa du C.G.C.T. ;

VU l'article L2242.1 du C.G.C.T. ;

VU la lettre de Maître LE GAL, notaire, en date du 1 octobre 2025 informant Madame le Maire de Rubelles qu'un administré rubellois souhaitant garder l'anonymat, a institué légataire la commune de Rubelles ;

CONSIDERANT que dans son courrier du 1^{er} octobre 2025, l'administré rubellois souhaitant garder l'anonymat institue la commune de Rubelles comme légataire, en grevant ce legs d'une charge spéciale, à savoir la réalisation d'une salle polyvalente pour la commune ou la réhabilitation de la salle actuelle et que la

salle porte son nom ;

CONSIDERANT que le produit de ce don s'élève à 1 000 000 euros, qui sera versé avant le 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don d'1 000 000 euros fait à la commune de Rubelles par l'administré rubellois souhaitant garder l'anonymat charges clauses et conditions énoncées dans son courrier du 1^{er} octobre 2025.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches légales et administratives pour le déblocage des fonds.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes concernant ce don.
- **DIT** que l'affectation budgétaire de ce don sera inscrite en Décision Modificative 2025 ou au Budget Primitif 2026.
- **DIT** que le montant d'1 000 000 euros sera utilisé conformément à la volonté du donateur par mandat administratif après encaissement du don sans condition limitée de durée.
- **DIT** enfin que pour remercier le donateur de son geste généreux Madame le Maire ainsi que le Conseil Municipal décideront, dans une délibération ultérieure, de donner son nom à la salle polyvalente.

3. PROJET DE DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/35 SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

ACCEPTATION ET DEMANDE DE VERSEMENT A LA COMMUNE DE RUBELLES AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS CAMVS

La commune de Rubelles est engagée dans une démarche de réfection de ses voiries municipales.

La réfection de deux voiries communales a été effectuée au cours de l'été 2025.

Il s'agit des voiries suivantes :

- Rue des Bertagnes,
- Rue des Fauvettes.

Pour rappel sur le projet : « Réfection des enrobées rue de Bertagnes et rue des Fauvettes à Rubelles ».

- Délai prévisionnel des travaux : Eté 2025.
- Montant définitif des travaux : 96 364,60 € HT, soit 115 637,52 € TTC.
- Montant sollicité dans le cadre du fonds de concours de la CAMVS : 49,24% de la valeur HT des travaux, soit 47 455,73 euros HT (représentant le solde du fonds de concours CAMVS pour la commune de Rubelles).
- Le reste à charge pour la commune de Rubelles est de : 48 908,87 € HT.

Suite à la réception des travaux et à l'acceptation de la CAMVS, la commune entend accepter et demander le versement du fonds de concours CAMVS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement applicable aux fonds de concours « Mandat CAMVS 2020-2026 »,

VU la délibération municipale n°2025/25 du 26 juin 2025 relative à la demande de subvention de la commune de Rubelles au titre du fonds de concours CAMVS,

VU la délibération communautaire n°2025.5.5.115 du 29 septembre 2025 relative à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Rubelles pour la réfection des enrobés rue de Bertagnes et rue des Fauvettes.
CONSIDERANT la nécessité à la suite de la réception des travaux et à l'acceptation de la CAMVS, de procéder à l'acceptation du fonds de concours CAMVS et de solliciter le versement du fonds de concours CAMVS au profit de la commune de Rubelles.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter le fonds de concours de la CAMVS d'un montant de 47 455,73 euros HT représentant 49,24% du coût de l'opération,
- **INDIQUE** que, à compter de la date d'attribution du fonds de concours par la CAMVS (29 septembre 2025), la commune dispose d'un délai de 1 an pour présenter un premier ordre de service et que ce délai pourra être prolongé sur demande écrite de la Commune, ce délai autant que nécessaire sans que son échéance ne puisse dépasser le 31 décembre 2025,
- **PRECISE** que les modalités de versement du fonds de concours sont les suivantes :
 - La commune pourra solliciter un acompte de 50% du fonds de concours attribué sur présentation d'un avis de somme à payer, déposé sous CHORUS PRO, d'un ordre de service signé par le Maire ou son représentant concernant l'opération financée, et des délibérations adoptées par la Commune portant demande et attribution du fonds de concours,
 - En fin d'opération, la Commune adressera sa demande de versement sous CHORUS PRO accompagnée du plan de financement définitif, d'un état détaillé des dépenses mandatées et éligibles au fonds de concours, certifiées par le Comptable Public, d'une attestation de l'Ordonnateur certifiant de la fin des travaux, et des délibérations adoptées par la Commune portant demande et attribution du fonds de concours,
- **RAPPELLE** que la Commune bénéficiaire s'engage :
 - À mentionner la participation financière de la CAMVS sur les supports de communication afférent à l'opération, en particulier sur les panneaux de chantier, et dans les supports d'information papiers et numériques municipaux (magazines, sites internet, réseaux sociaux, ...),
 - À associer la CAMVS et ses élus aux actions de communication autour du projet tels que les inaugurations.

4. PROJET DE DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/36
SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

BUDGET COMMUNAL 2025
DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire expose :

Le Conseil Municipal par délibération 2025.19 en date du 03 avril 2025 a fixé le budget communal de l'exercice budgétaire 2025 à :

- Section de fonctionnement : 3 186 174,28 €
- Section d'investissement : 2 295 827,85 €

Il est proposé aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°1 afin d'ajuster les montants des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

➤ Dépenses de fonctionnement

Il est nécessaire d'abonder le chapitre 011 à hauteur de 160 000 € pour assurer le paiement des prestataires suivants :

- Service restauration (+ 100 000 €)
- Périscolaire et accueil de loisirs (+ 50 000 €)
- Gestion des déchets (+ 10 000 €)

➤ Recettes de fonctionnement

L'état 1259 voté par délibération 2025.18 du 3 avril 2025, prévoit des ressources fiscales prévisionnelles à hauteur de 1 699 059 € soit 40 000 € de moins par rapport aux crédits initialement prévus. Il est donc nécessaire de diminuer d'autant les crédits prévus au compte 73111(impôts directs locaux).

➤ Section d'investissement

Afin de financer les dépenses supplémentaires et la baisse des recettes énoncés ci-dessus, le remboursement du prêt relais ne sera plus fait de manière anticipée sur l'exercice 2025 mais en totalité à l'échéance fixée au 11 juillet 2026.

En conséquence, les crédits prévus au compte 1641 des dépenses d'investissement seront réduits de 200 000 €.

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2025.19 en date du 03 avril 2025 votant le Budget Primitif ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT l'exposé de Madame le Maire.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- VOTE L'opération budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	200 000.00 €	180 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582 : Subv. autres groupes - Bâtiments et installations	0.00 €	68 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	112 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	380 000.00 €	180 000.00 €	200 000.00 €	0.00 €
Total Général	-240 000.00 €		-240 000.00 €	

5. QUESTIONS DIVERSES

- Mme GAGEY indique les prochaines manifestations :
 - Concert baroque le dimanche 19 octobre à 16h30 à l'Eglise St Nicolas de Rubelles.
 - Evènement octobre rose le vendredi 24 octobre 2025. Lecture scénarisée par une compagnie de théâtre. Présence d'une patiente experte et de la CPAM.
 - Pièce de théâtre d'ici la fin d'année par la compagnie Le Proscenium.
 - Marché de noël durant le weekend du 29 novembre 2025 à la salle Emile Trélat.
 - Cinéma en plein air 2026. Séance le 22 août 2026 sur le thème de l'histoire.
- M . DEVENDEVILLE indique que la cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 11h au monument aux Morts de Rubelles.
- Mme le Maire indique la date du prochain Conseil municipal : le jeudi 4 décembre 2025 à 19h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 H 19.



Le 17 octobre 2025,
Le Maire,
Françoise LEFEBVRE